



LA MUNICIPALITÉ

CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2025/03

VILLARS - ECA 5139 – Collège d'En-Haut –
Création d'une salle de classe



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Construit en 2003, le Collège d'En-Haut comprend 10 salles de classe ainsi que divers espaces tels qu'une bibliothèque, une salle des maîtres, le bureau du directeur, une UAPE et un réfectoire.

Toutefois, l'évolution des besoins pédagogiques et la croissance continue du nombre d'élèves contraignent le corps enseignant à rechercher des solutions pour créer des espaces supplémentaires.

La direction a établi le constat suivant :

- La classe d'accueil restera en place
- Le bureau de la direction est partagé entre la psychologue, l'enseignante spécialisée et les doyens.
- Certains cours d'appui, d'allophonie et autres se déroulent dans les couloirs.
- Les enseignants rencontrent des difficultés à trouver des salles de réunion en fin de journée.

Face à ces observations, une étude a été demandée afin d'envisager la création d'un espace supplémentaire.

2. Projet

La configuration actuelle du collège offre peu de solutions d'agrandissement sans envisager une extension.

Le projet proposé permet de rester dans les limites du bâtiment existant tout en valorisant une surface extérieure actuellement sous-utilisée.

En effet, il s'agirait de créer une salle de dégagement d'environ 20 m² au niveau supérieur, à côté de la bibliothèque. En contact direct avec l'extérieur, cette pièce devra être isolée et chauffée, mais également équipée de buses sprinkler, pour répondre aux normes AEAI (voir annexe 1).

3. Procédure administrative et planning des travaux

Ces travaux ne nécessitent pas d'enquête publique. Toutefois, ils devront faire l'objet d'une procédure CAMAC afin de répondre tant aux exigences énergétiques, qu'à celles en matière de sécurité incendie. La réalisation des travaux pourra se faire durant les vacances scolaires de cet été, soit du 30 juin au 15 août 2025.

4. Aspects financiers

Les montants ci-après présentés sont issus d'estimations, soit :

CFC 112.0 – Travaux préparatoires	Fr.	5'000.--
CFC 221.0 – Fenêtres, portes extérieures	Fr.	30'500.--
CFC 224.0 – Couverture	Fr.	3'600.--
CFC 228.0 – Protection contre le soleil	Fr.	3'000.--
CFC 230.0 – Installation électrique	Fr.	5'700.--
CFC 240.0 – Installation chauffage	Fr.	6'000.--
CFC 250.0 – Installation sprinkler	Fr.	6'000.--
CFC 273.0 – Menuiserie bois	Fr.	17'400.--
CFC 275.0 – Système de verrouillage	Fr.	1'300.--
CFC 281.0 – Revêtement de sol	Fr.	5'400.--
CFC 284.0 – Revêtement de plafond	Fr.	5'400.--
CFC 291.0 – Honoraires architecte	Fr.	33'000.--
CFC 294.0 – Honoraires géomètre	Fr.	800.--
CFC 297.3 – Honoraires expert en physique du bâtiment	Fr.	3'000.--
CFC 298.5 – Honoraires expert protection incendie	Fr.	7'000.--
CFC 510.0 – Frais secondaires	Fr.	<u>3'900.--</u>
Sous total HT	Fr.	137'000.--
Divers et imprévus 10 %	Fr.	<u>13'700.--</u>
Montant total HT	Fr.	150'700.--
TVA 8.1 %	Fr.	<u>12'206.--</u>
Montant total TTC	Fr.	<u><u>162'906.--</u></u>
Montant total TTC arrondi	Fr.	<u><u>163'000.--</u></u>

5. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) définissant les durées d'amortissement.

Ainsi, dans le cadre des travaux liés à ce préavis, un amortissement sur 30 ans sera appliqué via le compte 502.3310.00 dès l'achèvement des travaux. Ce montant pourra être ajusté si nécessaire en fonction du coût final du projet, notamment en raison des postes « Divers et imprévus ».

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 11 avril 2025,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/03
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création d'une salle de classe au Collège d'En-Haut, proposés pour un montant total de **Fr. 163'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Déléguée municipale : Mme Sally-Ann JUFER

Annexe : Plan / façade

Ollon, le 20 février 2025 / YV

Annexe 1

